



✓ Aide à domicile

Aide-soignant
Anesthésiste - réanimateur
Assistant de service social
Assistant maternel
Chirurgien
Éducateur spécialisé
Formateur (pour adultes)
Infirmier
Masseur- kinésithérapeute
Médecin généraliste
Ophtalmologue
Opticien-lunetier
Orthodontiste
Orthophoniste
Orthoptiste
Pédiatre
Pharmacien
Puéricultrice
Sage-femme
Sapeur pompier

Aide à domicile

Vous avez déjà fait du baby-sitting ? Alors vous avez déjà testé l'aide à domicile et vous savez que le sens du contact est vital. Dans ce secteur, d'ici 2030, 300 000 emplois seront à pourvoir. Surtout auprès des personnes âgées, de plus en plus nombreuses. Mais le professionnel de l'aide à domicile s'occupe aussi d'handicapés. Et de familles qui rencontrent une difficulté, mais c'est une très petite minorité. Il est employé par des communes, des associations, des entreprises et des particuliers. Son métier dit bien son nom : il s'agit d'aider des gens qui ne sont pas, ou plus, autonomes à rester chez eux dans de bonnes conditions. Chaque jour, l'aide à domicile enchaîne les visites (deux ou trois le matin, autant l'après-midi). Selon les besoins,

il assiste les uns pour faire leur toilette et mettre leurs appareils), les accompagne faire des courses, il assiste les autres dans leurs démarches administratives, prépare le repas ou fait du ménage. Pas facile de côtoyer la solitude et la dépendance au quotidien. Cela demande de la résistance psychologique et le goût du contact humain. Heureusement, l'aide à domicile travaille souvent en équipe. Ce soutien est important pour garder intacte sa faculté de communiquer, d'observer, de s'adapter. Mais les gratifications morales existent : la venue de l'aide à domicile est un rayon de soleil dans le quotidien de ceux dont il ou elle prend soin. Et, si les journées jouent les prolongations quand il s'agit de préparer le dîner ou d'aider au coucher, le travail n'est jamais monotone.

FORMATION

Pas de diplôme requis pour l'instant, mais le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social est bienvenu. Autre voie : après un CAP (Accompagnant éducatif petite enfance ; Assistant technique en milieux familial et collectif) ; un CAP agricole Services aux personnes et vente en espace rural ; ou un diplôme d'État d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture. Préparer une mention complémentaire d'aide à domicile peut être un plus.



FONDATION
**CROISSANCE
RESPONSABLE**
INSTITUT DE FRANCE